

ÉVÊCHÉ DE BOMA

B.P.72 BOMA

KONGO CENTRAL

Secrétariat : 09 90 32 13 00

Chancellerie : 09 90 32 13 01

E-mail : eveheboma@hotmail.com

EVB/CHANC./035/2019-2020.REUNION DU CONSEIL PRESBYTERAL.

Concerne : *Décisions.*

**Aux Curés, aux Administrateurs paroissiaux (AP),
Aux Responsables des communautés presbytérales**

Chers frères,

Le 19 juin 2020, S.E. Mgr MBUKA Cyprien, Évêque de Boma, a tenu la réunion du Conseil presbytéral, dans la Salle Saint Jean Paul II, au Centre Pastoral Diocésain de Boma.

Dans le cadre du suivi de cette réunion (cf. Art. 15 du Conseil presbytéral) ;

Après échanges et débats ;

Les avis des membres du conseil ayant été recueillis ;

Mgr l'Évêque me charge de vous communiquer les décisions suivantes qu'il a prises à l'issue de cette assemblée générale :

1. Dans la perspective de la formation permanente, la session de la rentrée pastorale pour les Curés, les AP et les autres Responsables des communautés presbytérales est maintenue. Cette rencontre aura lieu du vendredi 11 au samedi 12 septembre 2020. Et à cette occasion, quelques aspects du thème pastoral 2019-2020 seront rappelés pour rafraîchir la mémoire des Curés, des AP et des autres Responsables de communautés presbytérales. Le 13 septembre 2020 : ouverture de l'année pastorale 2020-2021 par une messe de relance du thème pastoral dans une paroisse ayant une église pouvant accueillir une centaine de personnes afin de garantir le respect des mesures édictées par les autorités civiles et sanitaires en ce temps de la Covid-19. Cette paroisse sera désignée ultérieurement. Tous les Curés, les AP et les Responsables des communautés presbytérales y seront invités.
2. Tout en respectant les mesures édictées par les autorités civiles et sanitaires en ce temps de la Covid-19, les ordinations diaconale et presbytérale de l'année en cours sont prévues respectivement le samedi 25 juillet (à huis clos dans l'Évêché de Boma) et le dimanche 26 juillet (dans la Cathédrale Notre Dame de l'Assomption de Boma). Par rapport à l'ordination presbytérale, cent personnes au maximum participeront à la messe. Le nombre d'invités pour chaque candidat est limité : les parents (2) et trois autres membres de famille. Le reste sera constitué du Vicaire général, des Vicaires épiscopaux, du Vicaire judiciaire, des Curés des candidats, des Supérieurs majeurs, de quelques choristes choisis de la paroisse cathédrale. Il n'y aura pas la présence des louangeuses à cette messe. Quelques séminaristes serviront comme acolytes.

3. La rencontre avec les jeunes en formation initiale de cette année 2020 est annulée.
4. Les messes de prémices des nouveaux prêtres seront célébrées après le déconfinement en harmonisant les programmes avec les curés des paroisses concernées.
5. Compte tenu des difficultés financières évidentes en ce temps de la pandémie de la Covid-19, que chaque Curé doyen organise la retraite annuelle des prêtres de sa juridiction pendant trois jours pleins (soit du 28/07/2020 au 01/08/2020, soit du 03 au 07/08/2020), les jours pleins étant le mardi, le mercredi et le jeudi. Ces retraites seront prises en charge matériellement et financièrement par les communautés presbytérales elles-mêmes selon l'organisation mise en place par chaque doyenné.
6. En attendant les derniers avis des prêtres concernés, les dates des jubilés sacerdotaux initialement prévues sont maintenues : le 16 Août 2020, pour les jubilés d'argent et le 23 Août 2020, pour les jubilés d'or. Ces célébrations se dérouleront en respectant les mesures établies par les autorités civiles et sanitaires en ce temps de la Covid- 19.
7. Par rapport au Centenaire du Petit Séminaire de Mbata Kiela, du programme prévu, seul le pèlerinage du doyenné de Tshela a eu lieu. Aussi a-t-on reporté toute la programmation des pèlerinages au cours de l'année pastorale 2020-2021. Par conséquent, la célébration de cet événement est renvoyée à la fête patronale du Petit Séminaire de Mbata Kiela en 2021.
8. Étant donné l'évidence de la présence de beaucoup d'imprévus rencontrés par l'Économe diocésain sur la ligne budgétaire en ce temps de la covid-19, il lui est demandé d'avoir un plan de réduction des dépenses. Aux Ordinations de 2020 par exemple, ne prévoir le repas que pour les nouveaux ordonnés, les membres du Conseil épiscopal et les Supérieurs majeurs.
9. Tous les prêtres, les Curés et les AP en particulier, sont invités à plus d'honnêteté dans la gestion financière. En dépit de la crise, il y a des fidèles qui continuent à soutenir l'Église en donnant le carême de partage et les casuels. En vue d'une gestion saine et transparente, il leur est demandé d'envoyer à l'Économat diocésain l'argent qui lui est destiné.
10. La création de la nouvelle paroisse de Singini est renvoyée à plus tard pour préparer davantage la base qui doit remplir les critères exigés pour la création d'une nouvelle paroisse. Toutefois, pour ne pas affaiblir l'élan des fidèles, un geste fort sera posé par l'Évêque. Il se rendra sur place entre autres pour vérifier l'effectivité de l'acquisition du terrain pour les activités d'autofinancement avant la création de la paroisse. En outre, au cours de l'année pastorale 2020-2021, l'équipe presbytérale de Dizi sera renforcée pour que chaque semaine (du mercredi au dimanche) il y ait un prêtre présent à Thotama Singini avec un système rotatif des prêtres de la communauté presbytérale de Dizi. Même formule pour Tsanga Nord puisqu'une demande de création d'une paroisse est formulée de ce côté-là vu l'essor que prend cette cité qui compte plus de huit mille habitants. De bons animateurs doivent être placés à la tête de ces paroisses pour une bonne préparation de nouvelles fondations et un bon départ pour ces dernières.

11. Il est demandé à la communauté presbytérale de Muanda cité d'intensifier les animations dans les quartiers ecclésiaux Makelekese et Mbikila. Une demande d'érection de paroisses a déjà été soumise à l'Autorité diocésaine pour ces deux quartiers ecclésiaux. Pour Makelekese qui, paradoxalement, est une communauté peu dynamique, il y a un besoin de sécuriser le terrain en cours d'acquisition car c'est un terrain idéal et envié. Quant au quartier ecclésial Mbikila, plus engagé, avec une chapelle déjà existante, les échanges n'ont pas abouti à la création d'une nouvelle quasi-paroisse pour l'année pastorale 2020-2021, pour les mêmes raisons que Singini et Tsanga Nord.
12. Compte tenu de la situation créée par la covid-19, il n'y aura pas de grands chambardements aux nominations de cette année. Des changements s'observeront là où cela s'impose pour l'une ou l'autre raison, notamment la léthargie pastorale, les mœurs, la santé, les conflits et surtout pour l'équilibre exigée suite aux nouveaux ordonnés.
13. A la demande de certains confrères qui déclarent que la publication des nominations à la radio et à la télévision créerait beaucoup de frustrations au sein du clergé, les nominations des prêtres ne seront plus diffusées à la radio et à la télévision. Par rapport à cette décision, les fidèles laïcs, clercs et consacrés sont invités à prendre conscience de leurs droits et obligations pour avancer vers ce qui doit être, avec une détermination de changer et aller vers ce qui devrait être fait. En plus, il leur est demandé de voir dans les nominations un appel à la *metanoia* et non une fatalité.
14. Faute de moyens financiers et suite à la pandémie de coronavirus qui a aussi perturbé le calendrier scolaire et académique, il n'y aura pas d'envoi de prêtres aux études au pays aux nominations prochaines. Il est à noter que même avec l'appui externe (des promesses de prise en charge), le coût relatif aux études à charge de l'Économat diocésain reste élevé.
15. Aux nominations prochaines, il n'y aura pas d'envoi en *Fidei donum* sauf les quelques dossiers déjà en cours depuis l'année passée et fort avancés. Par ailleurs, il est présentement tard d'entreprendre de telles démarches.
16. Suite à la covid-19, les Confessions religieuses ont formulé une requête auprès de l'État congolais pour que les églises soient ouvertes pour les cultes. Le secrétariat général de la CENCO a fait un texte proposition au cas où on devrait reprendre les célébrations en public. Pour cela, les Curés et les AP sont invités à s'approprier ce texte en tenant compte des particularités liturgiques du Diocèse de Boma et à l'appliquer dès qu'une réponse favorable est obtenue de la part de l'autorité compétente. Le cérémoniaire rendra disponible ce texte en temps utile.
17. Face aux peines éprouvées dans les communautés paroissiales et extra paroissiales pendant ce temps de la Covid-19, il est souhaitable que les prêtres tirent des leçons et prennent beaucoup plus conscience d'un certain nombre de pratiques et de discours au sortir de cette pandémie, notamment : l'épargne à promouvoir, la solidarité, l'inventivité pour assurer le minimum, la promotion des activités agropastorales paroissiales, la considération des communautés comme leurs propres familles, la

générosité de nos fidèles à encourager et la mise en valeur des terres dont ces derniers se sont défaits pour les donner à l'Église.

18. Face au grand engouement pour l'enseignement secondaire constaté chez les prêtres de Boma, tout engagement à l'école, même sous forme d'aide apportée à une école dans un besoin ponctuel, entraîne une commission d'affectation. Les cas des prêtres, Curés ou Vicaires, en même temps Directeurs des études (D.E.) ou Préfets seront soumis à un grand discernement. Par ailleurs, certaines fonctions dans l'administration scolaire, notamment la direction des études et la préfecture supposent au préalable une expérience concluante dans le champ scolaire.
19. La présence de plusieurs orphelinats à Muanda inquiète plus d'une personne. Un des orphelinats est géré par une dame qui se présente comme étant une consacrée. Le Curé de la paroisse Saint Jacques de Nsiamfumu veillera à vérifier le statut réel de cette dame, car elle gère un orphelinat se trouvant dans sa juridiction. Il prendra soin de lui réclamer les documents qui l'habilitent comme responsable dudit orphelinat. En effet, la meilleure garantie dans la gestion de tels dossiers c'est d'avoir des statuts civils pour ne pas mettre l'Église en difficulté au cas où il y aurait des incidents malheureux dans l'avenir.
20. Étant donné que beaucoup de plaintes des fidèles qui viennent se ressourcer spirituellement au sanctuaire de la Cathédrale Notre Dame de l'Assomption de Boma continuent à être enregistrées quant à la manière déviante de prier d'un groupe de dames venues de Kinshasa, dames qui, du reste, avaient déjà reçu de Mgr l'Evêque l'injonction de retourner à Kinshasa, vu la caducité de l'ordre de mission qu'elles détiennent et l'inadéquation avec la nature de ce qu'elles engagent comme activités en plus du mauvais comportement qu'elles affichent, Mgr l'Evêque donnera l'information à Madame le Maire de Boma pour qu'elle s'en charge.

Veillez agréer, chers frères, l'expression de notre collaboration fraternelle.

Fait à Boma, le 23 juillet 2020



Abbé Dieudonné LUZOLO LAU

[Signature]
Chancelier